

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Présents : MM. DEYMIE Christine, CORDURIES Anne, FRAYSSINET Emilie, BENEDET Jean-Pierre, TREMOLIERES Alain, MARTINEZ Laurent, SOLIER Hélène, CAZOTTES Pascal, CRAYSSAC Claude, FREDERIC Sophia, MACIA IBORRA Pauline, BARTHEZEME Nelly

Absents représentés:

M. ANDREOLLO Bernard (procuration à DEYMIE Christine)
Mme JOURNOUD Carole (procuration à DEYMIE Christine)
Mme PALIES Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M MARTINEZ Laurent

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2022
- Vote des taux d'imposition 2022
- Budgets primitifs (commune, assainissement, réseau d'écoles)
- Vente du garage Grand'Rue
- Convention Réseau Pays Vert
- Désignation du délégué communautaire
- Programme voirie 2022
- Etat annuel des indemnités des élus
- Adoption du rapport sur la qualité du service assainissement
- Questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07/03/2022

Après vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07/03/2022.

II / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire explique que la commission finances a préparé le budget sans augmenter les taux d'imposition vu la conjoncture actuelle en sachant que les bases fixées par l'Etat augmentent chaque année.

Après délibération et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition qui seront donc fixés comme suit pour l'année 2022 :

Taxes	Taux d'imposition 2022
Foncière (bâtie)	45.00
Foncière (non bâtie)	65.42
CFE	24.68

III / BUDGETS PRIMITIFS 2022

COMMUNE

Mme FRAYSSINET présente le budget de la Commune et une discussion s'engage :

M. CRAYSSAC prend la parole pour aborder le budget de la Communauté de communes qui sera soumis au vote lors du Conseil communautaire du 15 avril prochain. Il explique que le

déficit de fonctionnement provient notamment du coût de France Services, du déficit de la crèche et du coût du cabinet médical.

Sachant que ces services bénéficient à la population de Valence, M. CRAYSSAC demande à Mme DEYMIE d'accepter de transférer la part communale de la dotation FPIC à l'intercommunalité, afin également d'impulser l'esprit communautaire.

Mme DEYMIE répond que la Communauté de communes aurait dû anticiper la charge de personnel, faire un emprunt et ne pas transférer autant à la section d'investissement. Elle rajoute que la demande de transfert de la part communale FPIC à la Communauté de communes Val81, a déjà été rejetée par le conseil communautaire en novembre 2021.

Après discussion, Mme le Maire soumet au vote le budget de la Commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement dépenses :	1 302 119
- fonctionnement recettes :	1 302 119
- Investissement dépenses :	1 839 898
- investissement recettes :	1 839 898

VOTE : 13 pour et 1 abstention

ASSAINISSEMENT

Mme FRAYSSINET présente le budget Assainissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante et Madame le Maire le soumet au vote

- Fonctionnement dépenses :	106 597
- fonctionnement recettes :	106 597
- Investissement dépenses :	376 436
- investissement recettes :	376 439

VOTE : 14 pour – Unanimité

RESEAU PAYS VERT

Mme FRAYSSINET présente le budget Réseau de Pays Vert dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante et Madame le Maire le soumet au vote

- Fonctionnement dépenses :	35 167.00
- fonctionnement recettes :	35 167.00
- Investissement dépenses :	
- investissement recettes :	

VOTE : 14 pour – Unanimité

IV / VENTE DU GARAGE GRAND'RUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour vendre le garage communal situé 89 Grand'rue non utilisé par le service technique. Plusieurs candidats ont déposé une enveloppe cachetée.

Après ouverture des enveloppes, la meilleure offre est celle de M. CAYLUS Daniel à 10 600 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre le garage à M. CAYLUS et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

V / LA CONVENTION RESEAU DU PAYS VERT

Mme le Maire propose le renouvellement de la convention relative au fonctionnement du réseau d'écoles Pays Vert.

Le Conseil municipal approuve le versement au réseau du pays d'une subvention de fonctionnement de 20 € par enfant scolarisé sur la Commune à savoir 2880 € pour l'année scolaire 2021-2022 et vote à l'unanimité le renouvellement de ladite convention

M. CRAYSSAC demande si les effectifs des classes de CM2 sont bons.

Mme DEYMIE répond que l'effectif global de l'école de Valence est en baisse conduisant à la suppression d'un poste d'enseignant.

S'agissant des autres écoles, les effectifs des classes de CM2 ont augmenté, permettant au collègue d'ouvrir une troisième classe de 6ème.

VI / LA DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Après renseignement auprès de la préfecture, Mme le Maire propose de nommer M. TREMOLIERES en tant que nouveau conseiller communautaire en remplacement de M. CHAMAYOU.

Après vote, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de nommer M. TREMOLIERES conseiller communautaire.

VII / LE PROGRAMME VOIRIE 2022

Au vu des travaux en cours rue du Champ de Foire et rue du Couvent, M. MARTINEZ présente cette année un programme restreint de travaux de voirie :

- rue Foncouverte : réfection du trottoir suite aux travaux rue du Couvent
 - rue de la Fontaine : traitement de l'arrivée d'eau par réalisation d'une tranchée drainante
 - place du Foirail : reprise de la structure de la chaussée sur la zone d'arrivée du pont bascule
- Le Conseil municipal valide à l'unanimité le programme voirie.

VIII / L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Mme le Maire a remis pour information aux membres du Conseil municipal l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2021, conformément à la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019.

Élu	Mandat	Indemnité de fonction
Mme DEYMIE	Maire	24 083 € brut
M. ANDREOLLO	Adjoint	6 242 € brut
Mme CORDURIES	Adjoint	6 242 € brut
M. CHAMAYOU	Adjoint	5 809 € brut
Mme ALBERT	Adjoint	5 809 € brut
M. TREMOLIERES	Conseiller municipal	360 € brut
M. BENEDET	Délégué sport	2 774 € brut
M. MARTINEZ	Conseiller municipal	360 € brut
Mme SOLIER	Conseiller municipal	360 € brut
M. CAZOTTES	Conseiller municipal	360 € brut
Mme FRAYSSINET	Conseiller municipal	360 € brut
Mme JOURNOUD	Conseiller municipal	360 € brut
M. CRAYSSAC	Vice-Président Val81	7 701 € brut
Mme FREDERIC	Conseiller municipal	360 € brut

IX / L'ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire a remis aux membres du Conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

X / QUESTIONS DIVERSES

- M. CRAYSSAC demande pourquoi la réunion a lieu sans public, en raison du contexte sanitaire répond Mme DEYMIE

- Un administré refuse que les arbres place de la Tour soient coupés, un expert a été mandaté, ses honoraires s'élèvent à 2 500 €. Il est à noter que le réaménagement de la placette prévoit davantage d'arbres qu'actuellement.

Le chantier rue du Champ de Foire et rue du Couvent progresse bien.

- Mme FRAYSSINET et Mme CORDURIES ont supprimé la ligne téléphonique inutilisée du périscolaire. Le forfait du portable du service technique est en cours de renégociation.

- M. BENEDET s'est renseigné sur les aides possibles pour améliorer le complexe sportif, créer un city stade. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant juillet.

- M. TREMOLIERES a assisté à l'Assemblée Générale du SMAEP, un nouveau point de captage de la station d'eau potable est à l'étude en amont du pont sur le Tarn à Ambialet, l'ancienne conduite Ambialet-Valence devrait être renouvelée, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est en réflexion afin d'envisager les travaux sur 20 ans.

La conduite de distribution d'eau a été changée sur le chantier rue du Champ de Foire.

Le prix du service de l'eau est plus bas qu'en gestion privé.

La séance du Conseil municipal est levée à 22h30